

# PROJET

Rivière-aux-Rats, le 3 août, 2004.

Monsieur Guy Coulombe, président  
Commission d'étude sur la gestion de la forêt  
publique québécoise  
800, Place d'Youville, 18<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 3P4

## **Objet : Protection des habitats fauniques – Zec Wessonneau**

Monsieur,

Lors du passage en Mauricie de la Commission d'étude sur la gestion des forêts publiques au Québec le printemps dernier, je vous ai fait part des attentes de la Zec Wessonneau en regard de la protection des habitats fauniques et des paysages forestiers.

J'aimerais ajouter quelques informations au document que je vous ai remis lors de cette rencontre, informations que nous jugeons importantes dans le contexte d'interrogation sur la gestion des forêts au Québec.

Au cours de l'hiver 2002, la Zec Wessonneau a fait effectuer, avec la collaboration de la Société de la Faune et des Parcs et de la Pourvoirie Waban-Aki, un inventaire complet de la population de l'orignal sur son territoire et celui de la pourvoirie. Cet inventaire avait pour but de déterminer le nombre et la localisation des orignaux sur notre territoire afin de s'assurer de prendre les décisions les plus éclairées possible pour une bonne gestion de ses habitats.

Comme vous le savez, les recommandations concernant la protection des habitats de l'orignal sur l'aspect de la hauteur minimale des peuplements abris varient d'un spécialiste à l'autre. Les uns suggèrent de conserver des peuplements forestiers de 12 mètres et plus de hauteur, d'autres parlent de 6 mètres et plus et certains de 2,5 mètres et plus.

On sait l'importance de ces peuplements abris pour l'orignal comme couvert de fuite contre les chasseurs et les prédateurs mais également pour se protéger contre les rigueurs de l'hiver et les grandes chaleurs de l'été.

Devant cette incertitude, nous avons confié à M. Jean-Claude Racine, ingénieur forestier consultant, le mandat d'analyser nos données d'inventaire de l'original et de formuler les recommandations appropriées pour s'assurer de conserver une qualité acceptable de nos habitats de l'original.

Pour votre information, je vous transmets ci-joint un exemplaire du rapport préparé par monsieur Racine.

À la lecture de ce document, vous pourrez constater que les coupes de type CPRS juxtaposées ont entraîné dans le secteur le plus touché, une diminution importante de la population de l'original (5 fois plus faible que dans le secteur non coupé). Cette situation pourrait bien perdurer pour les 20 prochaines années avant de s'améliorer. Ce type de dommage au niveau de l'exploitation de la Zec est important et de longue durée.

Les demandes de la Zec Wessonneau en matière de protection des habitats de l'original sont donc tout à fait justifiées.

De plus, le travail de monsieur Racine nous permet de trancher sur la question de la hauteur minimale des peuplements abris. En effet, l'analyse des classes de hauteur des peuplements abris recherchés par l'original en période hivernale sur le territoire de la Zec Wessonneau nous indique une nette préférence pour les peuplements forestiers ayant plus de 7 mètres de hauteur.

Ces données viennent appuyer l'une des principales demandes de la Zec Wessonneau à savoir : conserver lors des interventions forestières au moins 50 % de la superficie forestière productive en peuplements ayant 7 mètres ou plus de hauteur.

Nous espérons que ces données toutes récentes seront prises en considération et vous remercions de votre collaboration.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Gordon Stuart, président